



## MODALITÉS DE LOCATION DE COSTUMES

### COSTUMES

1. Le client est le seul responsable de l'article loué. Il s'engage à y apporter un soin raisonnable et à le rapporter exempt de toute tâche indélégeable.
2. Le client s'engage à payer la valeur à neuf de l'article loué en cas de perte, de vol ou de bri. Un chèque de 200 \$ est requis comme dépôt et retenu comme paiement si les costumes ont été altérés (ex. une robe coupée sur la longueur) ou endommagés au-delà de l'usure normal. Ce dépôt est acheminé au client après retour et inspection des vêtements loués, si les conditions ont été respectées. Dans le cas contraire, le chèque ne sera pas encaissé sans avoir d'abord communiqué avec le client.
3. Le client ne doit en aucun cas laver le costume.
4. Le client ne doit pas se servir du costume comme " pyjama ". Ces vêtements doivent servir uniquement pour l'objectif prévu à la location.
5. Aucune modification sur les costumes autre que la pose d'épingles n'est autorisée, notamment pour raccourcir la longueur. Les épingles doivent être enlevées avant le retour.
6. Les noms placés dans les costumes doivent être enlevés avant le retour.
7. Les costumes doivent être remis sur leur cintre, rangés par série et remis dans leur pochette ou bac avant le retour.
8. Le client s'engage à rapporter tous les articles remis lors de la location, incluant la boîte de rangement, les cintres et le sac de transport.
9. Tous les articles loués demeurent la propriété du CPA St-Romuald/St-Jean inc.



## DISPONIBILITÉ

La période de location sera disponible du 30 août au 30 avril de chaque année.

## LOCATION ET RÉSERVATION

- Les réservations peuvent être faites soit par téléphone, au bureau du Club à l'aréna de St-Romuald ou par l'intermédiaire du site Internet.
- Un **dépôt non remboursable** de 25 % est requis au moment de la réservation. La balance de la facture (75%) est payable au moment de la prise des costumes. Aucun costume n'est remis si le paiement total n'est pas entièrement acquitté.
- Lors de la location d'une **nouvelle série**, la quantité de départ ne peut pas être modifiée.
- Pour tous les autres costumes, les quantités louées peuvent être modifiées au plus tard 2 semaines avant l'évènement et peuvent être créditées jusqu'à un maximum par série de 25% de la quantité.

Signé le \_\_\_\_\_ à St-Romuald.

Nom du Club : \_\_\_\_\_

Nom du responsable : \_\_\_\_\_

Signature du responsable du Club : \_\_\_\_\_